



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016 À 21 H À LA MAIRIE D'AYGUESVIVES

**Présents** : ADAM Pascal, ANTOINE Frédéric, BRIAND Laetitia, DAZA Diane-Sarah, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, GRELAT Hélène, LOMBARD Stéphanie, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VATIN Marc.

**Absents excusés** : CHAUVET Michel, LAFFONT Maryse, MAUFRAS Jean-Yves

**Procuration** : CHAUVET Michel à PINAUD Sébastien

**Secrétaire de séance** : PINAUD Sébastien

- 1. Première révision du SCOT - Cohérence Urbanisme/Transport** : les remarques du Conseil Municipal sont relatives principalement à la densité de 35 logements à l'hectare en ville intense sud qui est trop importante en l'absence de transports en communs performants. La Commune souhaiterait une densité de population à 25 logements à l'hectare comme cela est le cas à En Turet. Par ailleurs le Conseil Municipal demande que la 1<sup>ère</sup> révision du SCOT soit plus prescriptive concernant le développement des transports en commun vers le sud Sicoval avec la mise en œuvre d'une ligne de bus exprès sur l'autoroute et/ou un cadencement de train plus important de Baziège en direction de Toulouse.  
Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour cet avis sur la 1<sup>ère</sup> révision du SCOT.
- 2. Modification des Statuts du Sicoval - Prise des compétences Tourisme et entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage** : la loi NOTRe a entraîné une modification des statuts du Sicoval. Certaines compétences facultatives ou optionnelles deviennent obligatoires. Deviennent obligatoires l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ; la promotion du tourisme est intégrée dans le développement économique.  
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification des statuts du Sicoval.
- 3. Convention de partenariat avec CERQUAL** : CERQUAL a mis en place une marque unique de certification NF Habitat. La démarche CERQUAL vient compléter la convention de partenariat précédente avec : NF Habitat jusqu'à 10 logements et NF habitat HQE au-delà de 10 logements. Les exigences sont : la qualité de vie des bâtiments, le respect de l'environnement et les performances économiques. Même s'il juge la certification NF Habitat HQE très contraignante, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la convention avec CERQUAL.
- 4. Convention Sicoval / Commune : contrôle des débits - pressions des poteaux incendie** : le Conseil Municipal valide à l'unanimité les tarifs suivants : 40,23 €HT par poteau en période de campagne de contrôle, 66,66 €HT par poteau hors campagne, 20,12 €HT pour un déplacement de vérification, 34,34 € HT pour une demande de mesure ponctuelle hors campagne.
- 5. Convention et subvention pour le Festival Voix croisées** : un concert est organisé à l'église 25 novembre 2016 par l'association Voix Croisées. A cet effet, le Conseil Municipal valide à l'unanimité une convention avec cette association et l'attribution d'une subvention de 450 €.
- 6. Modification du représentant de la commune au conseil d'administration du collège Jean Paul Laurens** : le Conseil Municipal élit à l'unanimité LOMBARD Stéphanie.
- 7. Création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet au 1<sup>er</sup> janvier 2017** : dans le cadre de la poursuite de la stagiairisation des personnels intervenant au sein de l'ALAE, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 8,5/35èmes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- 8. Admission en non-valeur** : malgré les démarches effectuées par la Trésorerie, subsistent des sommes non recouvrées qu'il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur. Le Conseil valide à l'unanimité l'admission en non-valeur au titre des années 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 : 26,60 € pour une personne et 1518,94 € pour deux personnes.
- 9. Décision budgétaire modificative n°3 : virements de crédits** : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les virements de crédits afin de subvenir aux dépenses imprévues de fonctionnement 1 545,54 €, aux créances admises en non-valeur 1 045,54€, 500 € pour allouer la subvention de 450 € à l'association Voix Croisées pour le concert qu'elle organise, et aux dépenses imprévues d'investissement au restaurant scolaire de 2 400 €.
- 10. Demande de subvention concernant les compteurs répartiteurs à l'école** : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'installation de compteurs répartiteurs par la Sarl INNOV'ELEC pour un montant de 1 546,25 €HT à l'école primaire dans le cadre de la démarche E3D.
- 11. Redevance 2016 occupation du domaine public due par ERDF** : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'appel de la redevance 2016 ERDF pour un montant de 324 €.
- 12. Redevance 2016 occupation du domaine public due par GRDF** : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'appel de la redevance 2016 GRDF pour un montant de 468 €.
- 13. Désignation d'un référent de la commune pour le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)** : le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. FOLLET Jérôme pour participer aux travaux de la commission du Sicoval concernant le SDAN.